

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance extraordinaire du 17 juin 2021 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3) » :

1. Ordonnance ORD2721-035 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2721-036 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 22^E JOUR DE JUIN 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva